BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 octobre 2010

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 26/10/2010

D -20100585

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 25 octobre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean-Pierre GUYOMARC´H, M. Jean-Charles PALAU, Mme Sarah BROMBERG, Mlle Laetitia JARTY, M. Vincent MAURIN,

Résorbtion de l'habitat précaire squats occupés par les Roms. Mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS).

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, différentes formes d'habitat précaire se sont développées dans l'agglomération bordelaise, telles que des hébergements de fortune ou des squats d'immeubles vacants, principalement occupés par des personnes en très grande difficulté et aux statuts très divers, nationaux sans abri ou ressortissants étrangers (demandeurs d'asile, déboutés, Roms, …). La plupart des bâtiments appartiennent à la CUB.

Devant la multiplication des ces occupations illicites et le caractère parfois extrêmement précaire et dangereux en matière de salubrité et de sécurité, les collectivités locales concernées et l'Etat ont souhaité engager une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) pour résorber ces situations d'habitat précaires et proposer des solutions pérennes pour les ménages pouvant s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Pour répondre à ces situations de mal logement, la méthode d'intervention mise en place par l'Etat et les collectivités locales repose sur ;

- un dispositif de traitement d'urgence du squat situé avenue Thiers à Bordeaux ;
- une étude-diagnostic visant à consolider la connaissance des squats de l'agglomération et à construire les outils et le partenariat nécessaires au traitement des situations ;
- une MOUS-publics Roms afin de traiter les situations des familles bulgares et roumaines ;
- une MOUS pour traiter les autres publics présents dans les squats (notamment jeunes en difficultés) dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de réflexion notamment et qui pourraient être intégrées au programme d'action en faveur des logements des publics en difficultés (PDALPD).

La présente convention a pour objet le financement de la mise en œuvre de la « MOUS-squats Roms » et vise donc le traitement des situations d'habitat précaires qui concernent des publics étrangers, essentiellement en provenance d'Europe de l'Est, Roms principalement.

Sous la conduite d'un comité de pilotage présidé par monsieur le Préfet réunissant les collectivités concernées, notamment la CUB et la Ville de Bordeaux qui co-financent cette opération. La MOUS à été confiée à l'association COS (Centre d'Orientation Sociale) pour une durée de 18 mois à compter de décembre 2009 avec pour objet :

- de réaliser un diagnostic individuel des ménages et identifier les ménages qui feront l'objet d'un suivi au titre de la MOUS ;
- de proposer un accompagnement social aux familles volontaires pour une insertion sur le teritoire ;
- de proposer aux ménages des solutions adaptées et pérennes, mettant fin aux situations de squats et visant à l'hébergement et/ou au relogement desménages.

Le coût de la première tranche (phase diagnostic et recherche de solution) de cette MOUS est de 75 000 €, la Ville ne participant financièrement qu'à cette première tranche.
La participation financière de l'Etat s'établit à 45 000 €, celle de la CUB à 22 000 € et celle de la Ville à 8 000 €.

C’est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention MOUS visant à la résorption de l’habitat précaire (squats occupés par des Roms) ;
- à faire procéder au versement de 8 000 € à l’Association le « Centre d’Orientation Sociale ».

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2010, fonction 61 compte 6574.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l’Hôtel de Ville, le 25 octobre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

Convention relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)
visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des Roms)
sur l'agglomération bordelaise.

Préambule

Depuis de nombreuses années, différentes formes d'habitat précaire se sont développées dans l'agglomération bordelaise, tels hébergements de fortune ou des squats d'immeubles vacants, principalement occupés par des populations en très grande difficul statuts très divers, nationaux sans abri ou ressortissant étrangers (demandeurs d'asile, déboutés, Roms, …). La plupart des b appartiennent à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Devant la multiplication de ces occupations illicites et le caractère parfois extrêmement précaire et dangereux en matière de salub sécurité, les collectivités locales concernées et l'Etat souhaitent engager une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour ces situations d'habitat précaires et proposer des solutions pérennes pour les ménages pouvant s'inscrire dans un parcours d'insertion

Pour répondre à ces situations de mal logement, la méthode d'intervention mise en place par l'Etat et les collectivités locales repose su

- un dispositif de traitement d'urgence du squat situé Avenue Thiers à Bordeaux : réalisation de diagnostics individuels par le COS à du 23 octobre 2009, premier rendu attendu fin novembre 2009,
- un étude diagnostic visant à consolider la connaissance des squats de l'agglomération et à construire les outils et le partenariat néc au traitement des situations (lancement avant fin 2009),
- une MOUS – publics Roms afin de traiter les situations des familles bulgares et roumaines,
- une MOUS pour traiter les autres publics présents dans les squats (notamment jeunes en difficultés) dont les modalités de mise e sont en cours de réflexion notamment et qui pourraient être intégrées au PDALPD.

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la « MOUS – squats Roms » et vise donc le traitement des situations précaires qui concernent des publics étrangers, essentiellement en provenance d'Europe de l'Est, Roms principalement.

L'Etat assure le pilotage de cette action en collaboration étroite avec les collectivités, notamment la CUB et la Ville de Bordeaux financent la MOUS. L'association le COS (Centre d'Orientation Sociale) est l'opération sociale en charge de la MOUS.

Article 1 – objectifs de la MOUS

1.1 Objectifs généraux

- sur la base de l'état des lieux global des squats (cf. étude – diagnostic et connaissances des acteurs), réaliser un diagnostic i des ménages et identifier les ménages qui feront l'objet d'un suivi au titre de la MOUS
- proposer un accompagnement social aux familles volontaires pour une insertion sur le territoire.
- proposer pour ces ménages des solutions adaptées et pérennes, mettant fin aux situations de squat et visant à l'hébergement relogement des ménages.

1.2 Populations concernées

Populations étrangères « sans abri » en provenance de Roumanie ou Bulgarie, recourant à l'occupation illicite de bâtiments (squat population est évaluée à environ 900 personnes.

Le diagnostic identifiera les ménages en capacité d'insertion sur le territoire français et motivés et volontaires pour intégrer la démarch

1.3 Périmètre

La mission porte sur les communes de la Communication Urbaine de Bordeaux concernées par la problématique.

Article 2 – Contenu de la Mission

2.1 Phase de diagnostic

Dans cette phase de diagnostic, le COS interviendra en lien avec ses partenaires associatifs (Samu Social, ADAV, Médecins du Procom…) et les services sociaux intervenant auprès de ces ménages.

- évaluation globale de l'occupation et du fonctionnement du squat
- identification des ménages appelés à rejoindre le dispositif : appréciation de la volonté de retour dans le pays d'origine ou d'in en France
- réalisation de diagnostics individuels complets sur la situation sociale des personnes (situation familiale, juridique, fi scolarisation, santé, emploi, formation..) et définition d'un projet en matière d'hébergement/logement adapté à chaque famille.

2.2 Phase d'accompagnement et de recherche de solutions adaptées : définition d'un projet d'hébergement et/ou habitat adapté et d' d'insertion.

Sur la base de la phase de diagnostic, le COS établira des préconisations en matière d'hébergement et/ou relogement et en

Tableau de présentation de l’ensemble de la démarche (tranches 1 et 2 et accompagnement)

	DECEMBRE09-126022009	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2011-	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Mise en place projet, recrutement équipe																		
Comité pilotage : choix des premiers squats	□			□			□			□			□			□		
Comité technique		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X
Présentation démarches dans les squats		□	—	—	—	—	—	—	□		□							
Diagnostic social et propositions		□	—	—	—	—	—	—	—	—	□		□					
Finalisation démarche diagnostic Bilan																		
Accompagnement individualisé				—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	□		□
Sessions d'informations collectives				□		□		□		□		□		□		□		
Finalisation de l'accompagnement, bilan																		

Article 5 – Moyens, coût et financement

Le présent article porte sur la phase 1 décrite ci-dessus (6mois) :

- moyens affectés par le COS à la mission :

Moyens humains :

Postes	ETP	Heures annuelles	Heures hebdomadaires	Fonction
Coordinateur	0,40	365	14	Gestion et conduite de projet, communication, recherche, montage d'action, liens institutionnels..
Travailleur social	0,75	683	26	Evaluation individuelle, lien partenaires (PMI, MDSI…)
Traductrice	0,27	250	10	Pour le COS et par convention : - accompagnement du COS première visite squat - réalisation du diagnostic global de chaque squat - accompagnement aux démarches de première urgence (AME, scolarisation…)
ADAV	0,10	96	4	Pour le COS et par convention : - gestion d'un groupe de parole pour faire exprimer les besoins des usagers - gestion d'un groupe d'expression sur la base d'un support culturel - accompagnement de la démarche avec un éclairage ethnologique et scientifique
Secrétariat	0,16	150	6	Gestion du suivi administratif des dossiers.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des familles, du personnel du COS sera mobilisé pour la mise en place des d'accompagnement individuelles :

- 1 chargé d'insertion,
- 1 CESF

Le personnel cadre du COS assurera une assistance technique au personnel affecté à la MOUS :

Référent hébergement logement : Pierre LIEVAL, Adjoint CADA et hébergement
Référent emploi insertion : Nadine LESPARRE, Adjointe COS formation
Référent enfance : Marie Noëlle MAILLARD, Adjointe MECS

Ces 3 référents seront en charge :

- d'aider l'équipe dans la conceptualisation des projets,
- d'apporter une expertise sur un sujet,
- de faciliter l'accès au réseau de partenaires,
- d'accompagner le montage d'opérations liées à l'action (formation…).

Moyens matériels :

- 2 bureaux, 52 rue des Treuils à Bordeaux
- matériel informatique et bureautique
- véhicules de service.

Partenariat :

Ce projet s'inscrit dans une logique partenariale forte notamment avec Médecins du Monde, mais aussi le SAMU social, le CAIO, l'e des services du Conseil Général, les CCAS, les associations caritatives,…

Autres outils :

Le COS mettra en place des sessions d'informations sur les droits et devoirs pour une durée globale de 96 heures.

Coût de la mission (tranche 1) : 75 000 Euros.

Estimation du coût par ménage : 1400 Euros en moyenne (phase diagnostic et recherche de solution).